



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE MATANE

7 juin 2010

PROCÈS-VERBAL d'une séance générale du Conseil de la ville de Matane, convoquée suivant les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* tenue le 7 juin 2010 à 20 h en l'hôtel de ville, à laquelle étaient présents madame la conseillère Monique Fournier et messieurs les conseillers Denis Gauthier, Claude Harrison, Martin Lefrançois et Steve Girard, tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire Claude Canuel.

Sont également présents monsieur Michel Barriault et madame Dominique Tancrede, greffière.

Absence motivée de monsieur le conseiller Mario Hamilton.

Dix (10) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

2010-471

**PRÉSENTATION DE MADAME AUDREY JONCAS-PARENT AU POSTE DE MAIRESSE D'UN JOUR**

Madame Monique Fournier conseillère présente au public madame Audrey Joncas-Parent et l'invite à présider l'assemblée à titre de "Mairesse d'un Jour" selon une tradition qui a pris naissance avec la célébration de la « Semaine de la Municipalité » et qui fait appel aux candidatures de jeunes étudiants émérites de l'école Polyvalente de Matane.

Madame Audrey Joncas-Parent ouvre donc la séance en récitant la prière usuelle.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-472

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Considérant que le Maire a fait lecture du projet d'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté l'ordre du jour de la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-473

**SEMAINE DE SÉCURITÉ JEUNESSE DU CLUB OPTIMISTE DE MATANE**

Considérant que la semaine du 14 au 24 juin 2010 a été désignée comme la **Semaine de sécurité jeunesse** à Matane par le Club

Optimiste de Matane qui parraine cette activité annuelle depuis plusieurs années dans le cadre de ses activités pour la jeunesse;

Considérant que cette semaine de sécurité a été désignée pour faire de Matane une ville sans danger pour les adeptes des sports sur roues en leur faisant connaître, à eux aussi bien qu'aux automobilistes et aux piétons, les principes de base de la sécurité en bicyclettes ou en patins et planches à roues;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane proclame la période du 14 au 24 juin 2010 comme **Semaine de sécurité jeunesse** en cette ville et invite chaque citoyen et chaque citoyenne à coopérer avec le Club Optimiste de Matane pour mettre en pratique les règles recommandées en matière de sécurité pour la pratique des sports sur roues.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-474

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE GÉNÉRALE TENUE LE 17 MAI 2010**

---

Attendu que les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance générale tenue le 17 mai 2010 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance générale tenue le 17 mai 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-475

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 31 MAI 2010**

---

Attendu que les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 31 mai 2010 avant la veille de la présente séance, désirent se prévaloir des dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'adoption, sans lecture, de ce procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le procès-verbal de la séance suivante soit approuvé tel que transmis :

- Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 31 mai 2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-476

**PROCÈS-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE TENUE  
LE 31 MAI 2010**

Attendu que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la Commission Permanente du 31 mai 2010 conformément aux dispositions du règlement de régie interne;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que le procès-verbal de la séance mentionnée au préambule soit adopté tel que transmis et que toutes les recommandations soient entérinées par la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-477

**APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES À RATIFIER ET DES  
COMPTES À PAYER EN DATE DU 14 MAI 2010 AU 3 JUIN 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

D'approuver et de payer les dépenses inscrites à la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer datée du 14 mai 2010 au 3 juin 2010 comportant les pages numérotées de 1 à 36 inclusivement pour les sommes suivantes :

- Montant total des engagements : 465 517,78 \$
- Montant total des dépenses : 634 546,14 \$

Sommes pour lesquelles il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-478

**AVIS DE MOTION DE L'AMENDEMENT 43 (XLIII) DU RÈGLEMENT  
GÉNÉRAL VM-62 DE LA VILLE AFIN D'APPORTER DES  
MODIFICATION À SA SOUS-SECTION 4.3 STATIONNEMENT**

Considérant que l'immeuble sis au 100, rue Saint-Pierre héberge plusieurs personnes âgées;

Considérant que le Service de la sécurité publique a identifié une problématique advenant une évacuation ou une intervention dans ce bâtiment;

Considérant que quatre (4) cases sont présentes sur la rue Saint-Pierre où le stationnement est autorisé selon une période maximale de 120 minutes;

Considérant que le Service de la sécurité publique demande l'ajout d'une case réservée aux véhicules d'urgence en face de l'immeuble sis au 100, rue Saint-Pierre;

Le conseiller Claude Harrison donne avis de motion qu'une modification au règlement général numéro VM-62 de la ville, amendement 43, sera soumise, pour adoption à une séance subséquente pour modifier la sous-section **4.3 Stationnement** quant à ses articles 4.3.9.1 et 4.3.44 afin notamment d'identifier par des

panneaux de signalisation, les endroits réservés pour le stationnement de véhicules d'urgence sur le territoire de la Ville de Matane et demande simultanément dispense de lecture dudit règlement, tous les membres du Conseil en ayant déjà reçu copie.

2010-479

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-183-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO VM-183 EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Considérant que la *Loi sur les cités et villes* permet au Conseil de déléguer, par règlement, à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la municipalité;

Considérant que cette délégation de pouvoir ne dispense pas de respecter les règles d'attribution des contrats;

Considérant que le projet de réfection du centre sportif Alain-Côté nécessite des délégations de pouvoir particulières pour assurer le bon déroulement des travaux et le respect des échéanciers;

Le conseiller Martin Lefrançois donne avis de motion que le règlement numéro VM-183-1 modifiant le règlement numéro VM-183 sera soumis, pour adoption, à une séance subséquente pour ajouter une clause particulière de délégation de pouvoir pour le projet de réfection du centre sportif Alain-Côté et demande simultanément dispense de lecture dudit règlement, tous les membres du Conseil en ayant déjà reçu copie.

2010-480

**AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-200-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO VM-200 AFIN D'AUGMENTER L'EMPRUNT POUR UN MONTANT DE 1 941 500 \$ POUR LA RÉFECTION MAJEURE DU CENTRE SPORTIF ALAIN-CÔTÉ**

Considérant que le montant de la soumission conforme la plus basse est supérieur aux évaluations des architectes et des ingénieurs et que les sommes initialement prévues au règlement d'emprunt sont insuffisantes.

Le conseiller Claude Harrison donne avis de motion que le règlement d'emprunt numéro VM-200-1 sera soumis, pour adoption, à une séance subséquente pour modifier le règlement d'emprunt numéro VM-200 relatif aux travaux de réfection majeure du centre sportif Alain-Côté, incluant la réfection du module 1, la démolition et la reconstruction du module 2, pour augmenter l'emprunt de 1 941 500 \$ afin de le porter à 16 941 500 \$ et des dépenses de 17 011 040 \$ et une taxe spéciale à l'ensemble de la ville pour pourvoir aux dépenses relatives aux intérêts et au remboursement en capital dudit emprunt et demande simultanément dispense de lecture dudit règlement, tous les membres du Conseil en ayant déjà reçu copie.

2010-481

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-82 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PORTANT SUR LES VENTES DE GARAGE**

Considérant qu'il y a lieu de permettre la tenue de ventes de garage au mois de juillet;

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro VM-89-82 a été donné à la séance générale du 19 avril 2010 et que demande de dispense de lecture a été faite le même jour, tous les membres du Conseil en ayant alors reçu un exemplaire;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le mardi 11 mai 2010;

Considérant qu'il n'y a eu aucune intervention de la part des contribuables lors de cette consultation publique;

Considérant qu'aucune demande n'a été déposée suite à l'annonce sur la possibilité de faire une demande de participation à un référendum publiée dans le journal *L'Avantage gaspésien*, édition du 26 mai 2010;

Considérant que tous les membres du Conseil présents à cette séance déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption;

Considérant que l'objet dudit règlement et sa portée ont été mentionnés;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR: STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté, par les présentes, le règlement numéro VM-89-82 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 de manière à modifier les dispositions relatives aux ventes de garage pour permettre la tenue de ventes de garage les derniers vendredi, samedi et dimanche du mois de juillet sur l'ensemble du territoire de la Ville de Matane.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-482

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-89-83 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DANS LE SECTEUR DE L'AVENUE DU PHARE OUEST**

Considérant qu'une demande a été transmise afin d'autoriser un usage lié à une résidence privée pour personnes âgées sur le lot 2 753 832;

Considérant que le projet sera réalisé en bordure de l'avenue du Phare Ouest;

Considérant qu'un avis de motion du règlement numéro VM-89-83 a été donné à la séance générale du 3 mai 2010 et que demande de dispense de lecture a été faite le même jour, tous les membres du Conseil en ayant alors reçu un exemplaire;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu le jeudi 13 mai 2010;

Considérant qu'il n'y a eu aucune intervention de la part des contribuables lors de cette consultation publique;

Considérant qu'aucune demande n'a été déposée suite à l'annonce sur la possibilité de faire une demande de participation à un référendum publiée dans le journal *La Voix gaspésienne*, édition du 24 mai 2010;

Considérant que tous les membres du Conseil présents à cette séance déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption;

Considérant que l'objet dudit règlement et sa portée ont été mentionnés;

Pour ces motifs,

IL EST PROPOSÉ PAR: DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté, par les présentes, le règlement numéro VM-89-83 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 de manière à agrandir la zone 309 C à même la zone 314 C ainsi qu'à autoriser un nombre maximum de 150 logements et une hauteur maximale de 4 étages dans la zone 309 C.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-483

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO VM-204 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 999 RELATIF À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES**

Considérant qu'avis de motion du règlement numéro VM-204 a été donné à la séance générale du 17 mai 2010 et que demande de dispense de lecture a été faite le même jour, tous les membres du Conseil en ayant alors reçu un exemplaire;

Considérant que tous les membres du Conseil présents à cette séance déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, l'ayant reçu au moins deux (2) jours juridiques avant la date de son adoption;

Considérant que l'objet dudit règlement et sa portée ont été mentionnés;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que soit adopté, sans lecture par les présentes, le règlement numéro VM-204 pour abroger le règlement numéro 999 relatif à la vidange des boues de fosses septiques.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-484

#### **CORPORATION DE GESTION RÉCRÉOTOURISTIQUE DE MATANE – TRAVAUX AU MONT-CASTOR**

Considérant que la fonte des neiges chaque printemps cause l'érosion des rives et le débordement du ruisseau nommé « *J.-B.-Paquet* » qui endommagent la pente école et les résidences avoisinantes;

Considérant que la Ville de Matane doit procéder à la canalisation partielle du ruisseau « *J.-B.-Paquet* », situé sur le lot 1-C partie, rang 7, du cadastre de la paroisse de Saint-Ulric, consistant entre autres en l'installation de tuyaux pour éviter les débordements dudit ruisseau;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le Service de l'entretien du territoire à exécuter les travaux de détournement du ruisseau nommé « *J.-B.-Paquet* », près de la pente école consistant notamment à de l'empierrement et au reprofilage du ruisseau existant, pour un montant de 31 990 \$, taxes incluses, financé à même le règlement d'emprunt numéro VM-199.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-485

#### **DIRECTIVE DE CHANGEMENT NUMÉRO 5 RELATIVE AUX TRAVAUX POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DU PROLONGEMENT DE LA RUE WILLIAM-RUSSELL**

Considérant que le développement résidentiel de la rue William-Russell a été réalisé;

Considérant qu'une partie du développement est adjacent à une zone commerciale et de services;

Considérant que l'aménagement d'un écran visuel a été prévu;

Considérant qu'il est requis de construire un muret;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise la directive de changement numéro 5 quant à la construction d'un muret en blocs sur une superficie approximative de 110 mètres carrés à l'arrière de six (6) terrains résidentiels situés à l'Ouest du développement de la rue William-Russell, telle que préparée par la firme d'ingénieurs BPR Infrastructures, au montant de 35 700 \$, plus les taxes applicables.

Que Terexcavation Grant inc. soit autorisée à effectuer les travaux.

Que ce montant soit financé à même le règlement d'emprunt numéro VM-189.

Que monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document jugé utile par ce dernier.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-486

#### **RÉFECTION DE LA RUE SAINT-MARC ET DE L'AVENUE SAINT-JÉRÔME - DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉRO 7 MODIFIÉE CONCERNANT LE STATIONNEMENT DE LA CASERNE ET NUMÉRO 10 CONCERNANT LA RUE SAINT-MARC**

Considérant le projet de réfection de l'avenue Saint-Jérôme et de la rue Saint-Marc;

Considérant que certains ajustements ont été effectués à l'égard des travaux prévus près de la caserne;

Considérant qu'il y a lieu de construire immédiatement un branchement aux services afin de desservir une éventuelle résidence sur la rue Saint-Marc;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise les directives de changement suivantes relativement aux travaux de réfection de la rue Saint-Marc et de l'avenue Saint-Jérôme, telles que préparées par la firme d'ingénieurs BPR, soit :

- la directive de changement numéro 7 modifiée relative le stationnement de la caserne selon les coûts inscrits au bordereau de soumission de l'entrepreneur plus un montant supplémentaire de 1 002,21 \$ avant taxes pour un montant approximatif de 36 850 \$ avant taxes;
- la directive de changement numéro 10 relative à l'ajout d'un branchement complet aux services d'aqueduc et d'égouts selon les coûts inscrits au bordereau de soumission de l'entrepreneur pour un montant approximatif de 2 320 \$, plus les taxes applicables.

Que La Compagnie Wilfrid Allen ltée soit autorisée à effectuer les travaux.

Que ces montants soient financés à même les règlements d'emprunt numéros VM-191 et VM-191-1.

Que monsieur Dany Giroux, directeur du Service de la gestion du territoire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tout document jugé utile par ce dernier.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-487

#### **TRAITEMENT DES EAUX USÉES DU SECTEUR SAINT-LUC – PERFORMANCE DES INSTALLATIONS – APPEL D'OFFRES**

Considérant que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a transmis des avis concernant les problématiques de fonctionnement des installations d'assainissement du secteur Saint-Luc;

Considérant que plusieurs ouvrages de traitement des eaux usées sont déficients;

Considérant que la firme BPR a transmis ses recommandations;

Considérant qu'une première action serait de réaliser une inspection par caméra des conduites du réseau d'égout;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le Service de la gestion du territoire à lancer un appel d'offres auprès des firmes ci-après énumérées afin d'en retenir une pour réaliser des inspections par caméra du réseau d'égout unitaire du secteur Saint-Luc et autorise monsieur Dany Giroux, directeur dudit service afin de signer en son nom, tout document jugé utile par ce dernier :

- Laboratoire Genitek inc. de Matane
- Veolia SE de Baie-Comeau
- Pompage Express M.D. inc. de Delson
- Sani Lang inc. de Notre-Dame-du-Lac
- Sanidro inc. de Saguenay
- Sani-Orléans de Québec

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-488

#### **PROJET DE RECHERCHE SUR LES VARIATIONS DU NIVEAU DE LA MER EN BORDURE DE LA RUE DU BARACHOIS – AUTORISATION**

Considérant qu'une demande a été transmise afin d'installer du matériel de mesure dans le cadre d'un projet de recherche sur les variations du niveau de la mer sur les plages de sable ainsi que sur les caractéristiques de ces plages;

Considérant que le lot 2 954 283 est localisé en bordure de la rue du Barachois et est propriété de la Ville;

Considérant que ce lot pourrait être utilisé pour les fins du projet;

Considérant que les données obtenues pourraient éventuellement être utiles dans le contexte de l'érosion des berges et du recul des plages dans le secteur;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise l'école Polytechnique de Montréal à réaliser un projet de recherche sur les variations du niveau de la mer sur les plages de sable ainsi que sur les caractéristiques de ces plages sur le lot 2 954 283, propriété de la Ville de Matane, à la condition qu'elle ne contreviene à aucune norme environnementale et que toutes les autorisations requises aient été obtenues, s'il y a lieu et autorise monsieur Dany Giroux, directeur dudit service afin de signer en son nom, tout document jugé utile par ce dernier à cette fin.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-489

#### **RÉFECTION DE LA STATION DE POMPAGE SP-2 – MANDAT RELATIF À LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX D'ARCHITECTURE**

Considérant qu'un projet de réfection de la station de pompage SP-2 a été élaboré;

Considérant que cette station a été construite au milieu des années 80;

Considérant que la station SP-2 occupe un rôle stratégique au niveau du réseau d'égout;

Considérant que des plans et devis ont été élaborés;

Considérant qu'une aide financière a été confirmée dans le cadre du Fonds Chantiers Canada-Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane confie un mandat de services professionnels à madame Isabelle Durette, architecte, relativement à la surveillance des travaux d'architecture, au montant forfaitaire de 4 800 \$, plus les taxes applicables, financé à même le règlement d'emprunt numéro VM-158.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-490

#### **INSCRIPTION DE LA VILLE DE MATANE AU PROGRAMME D'OPTIMISATION EN RÉFRIGÉRATION DE L'AGENCE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE**

Considérant que l'Agence de l'efficacité énergétique offre un programme qui vient appuyer les propriétaires d'arénas et de centres de curling dans une démarche visant à optimiser leurs installations en réfrigération;

Considérant que les montants obtenus dans le cadre du programme OPTER – volet arénas et centres de curling (Optimisation en réfrigération) diminueront la part financière de la Ville de Matane dans le projet de réfection du centre sportif Alain-Côté;

Considérant que les honoraires professionnels pour la préparation et le dépôt de cette demande de subvention sont prévus aux honoraires déjà accordés;

Par conséquent,

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane mandate la firme d'ingénieurs Genivar pour préparer la demande de subvention dans le cadre du programme OPTER – volet arénas et centres de curling auprès de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec et autorise monsieur Martin Gilbert, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et au nom de la Ville de Matane, tous les documents jugés utiles par ce dernier.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-491

#### **TRAVAUX DE RÉFECTION AU STADE FOURNIER ET AU STADE DU REMPART**

Considérant que les projets de réfection « Stade Fournier – Abris des joueurs » et « Stade du Rempart – Entrepôt » font partie des projets retenus par le Conseil dans le cadre du plan triennal d'immobilisation pour l'exercice financier 2010;

Considérant que le financement des travaux est prévu au règlement d'emprunt numéro VM-199;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise messieurs Martin Gilbert, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et Michel Verreault, surintendant du Service de l'entretien du territoire à entreprendre les démarches nécessaires pour la réalisation des travaux, à signer pour et au nom de la Ville de Matane tous les documents qu'ils jugeront utiles et à engager les sommes prévues au règlement d'emprunt numéro VM-199 pour la réalisation des projets « Stade Fournier – Abris des joueurs » et « Stade du Rempart – Entrepôt ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-492

**PROCOLE D'ENTENTE POUR L'INTÉGRATION D'ENFANTS AYANT UN HANDICAP AU CAMP DE JOUR 2010**

Considérant que la Ville de Matane adopte annuellement un plan d'action favorisant l'intégration des personnes vivant avec un handicap;

Considérant que la Ville de Matane désire favoriser la participation et l'intégration des enfants vivant avec un handicap à son camp de jour;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise la signature d'un protocole d'entente avec l'organisme Répît-Loisirs Autonomie afin de pouvoir intégrer quatre (4) enfants handicapés au camp de jour pour une période de six (6) semaines, selon les conditions convenues entre les parties et autorise monsieur Martin Gilbert, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et en son nom, tout document jugé utile par ce dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-493

**PROCOLE D'ENTENTE AVEC LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE VICTOR-CÔTÉ POUR LE CAMP DE JOUR 2010**

Considérant que la Ville de Matane désire encourager la participation des familles aux activités de loisir;

Considérant que la Ville souhaite utiliser des locaux de l'école Victor-Côté pour la tenue du camp de jour aux mêmes conditions qu'en 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise monsieur Yves Gauthier, responsable des sports et des loisirs à signer, pour et en son nom, le protocole d'entente avec le Conseil d'établissement de l'école Victor-Côté pour l'utilisation des locaux de ladite école pour le camp de jour 2010, selon les conditions convenues entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-494

**ASSOCIATION DES CHASSEURS ET PÊCHEURS – SIGNATURE  
DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA FÊTE DE LA PÊCHE**

Considérant les besoins techniques de l'association des chasseurs et pêcheurs pour la tenue de l'activité "Fête de la pêche" le 12 Juin 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le renouvellement du protocole d'entente avec l'association des chasseurs et pêcheurs, selon les conditions convenues entre les parties et autorise monsieur Martin Gilbert, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et en son nom, tout document jugé utile par ce dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-495

**FESTIVAL COUNTRY-WESTERN FOLK DE MATANE INC. –  
SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR L'ÉDITION 2010**

Considérant les retombées économiques et touristiques générées par cet événement;

Considérant que la Ville de Matane désire soutenir cet événement qui en est à sa dix-huitième édition;

Considérant que le Festival Country-western Folk de Matane inc. ne peut pas utiliser le centre sportif Alain-Côté cette année à cause des travaux de réfection en cours;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le renouvellement du protocole d'entente avec le Festival Country-western Folk de Matane inc., selon les conditions convenues entre les parties et autorise monsieur Martin Gilbert, directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer, pour et en son nom, tout document jugé utile par ce dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-496

**FOURNISSEURS D'ATELIERS POUR LE CAMP DE JOUR 2010 –  
CONTRATS DE SERVICES PROFESSIONNELS**

Considérant les obligations de la Ville de Matane pour l'utilisation des locaux de l'école Victor-Côté;

Considérant que le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire désire élargir la gamme d'activités offertes au camp de jour;

Considérant qu'il y a lieu de signer des protocoles d'entente quant aux services professionnels des fournisseurs d'ateliers pour le camp de jour 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise la signature des contrats de services professionnels dans le cadre du camp de jour 2010 avec les fournisseurs ci-après nommés selon les conditions établies entre les parties et autorise le responsable des sports et des loisirs à signer, pour et en son nom, tout document jugé utile par ce dernier :

- Conciergerie Sébastien Ouellet
- Gervais Gagné et Suzanne Lemieux, atelier de jonglerie

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-497

#### **ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – PROGRAMME AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT – AUTORISATION DE SIGNATURE**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise la signature de l'entente de développement culturel, enregistrée sous le numéro 511859, avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme *Aide aux initiatives de partenariat* et autorise monsieur le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et la greffière ou, en son absence, le greffier adjoint à signer pour et en son nom la convention pour la mise en œuvre de l'entente, selon les conditions établies entre les parties.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-498

#### **RÉFECTION DU REVÊTEMENT DE LA TOITURE DU CHALET PRINCIPAL AU CENTRE DE SKI MONT-CASTOR – MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS**

---

Considérant qu'il est opportun d'effectuer, cette année, les travaux de réfection du revêtement de la toiture du chalet principal au centre de ski Mont-Castor;

Considérant que la Ville de Matane doit confier les services professionnels à un architecte pour la préparation des plans et devis, conformément à la Loi sur les architectes;

Considérant que le Service de l'entretien du territoire n'a reçu qu'une offre de prix pour les services professionnels;

Considérant que les travaux de réfection de la toiture du chalet principal au centre de ski Mont-Castor ne seront pas effectués en régie, mais par le biais d'un entrepreneur en construction;

Considérant que le financement de ces travaux est prévu au règlement d'emprunt numéro VM-199;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane octroie le contrat pour les services professionnels en architecture au seul soumissionnaire conforme, soit **Jean-Claude Bouchard, architecte**, au montant de 4 515 \$, taxes

incluses, financé à même le règlement d'emprunt numéro VM-199 et autorise monsieur Michel Verreault, surintendant du Service de l'entretien du territoire à signer, pour et en son nom, tous les documents qu'il jugera utile à cet effet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-499

**APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU REVÊTEMENT DE LA TOITURE DU CHALET PRINCIPAL AU CENTRE DE SKI MONT-CASTOR**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise le Service de l'entretien du territoire à lancer un appel d'offres, suite au dépôt des plans et devis par l'architecte pour le projet de réfection du revêtement de la toiture du chalet principal au centre de ski Mont-Castor et d'inviter toutes les entreprises situées sur le territoire de la ville de Matane détenant la licence de la Régie du bâtiment requise pour la réalisation des travaux de cette nature.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-500

**TRAVAUX EN RÉGIE POUR LA POSE D'UN SÉPARATEUR D'HUILES ET D'UNE TRAPPE À SABLE AU GARAGE MUNICIPAL – AUTORISATION**

---

Considérant que des travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout sont présentement en cours sur une partie de l'avenue Saint-Jérôme;

Considérant que ces travaux nécessitent des modifications au drainage des planchers du garage municipal afin de le rendre conforme aux nouvelles normes présentement en vigueur;

Considérant qu'il est opportun d'effectuer des travaux de pose d'un séparateur d'huiles et trappe à sable au garage municipal en même temps que les travaux de réfection de l'avenue Saint-Jérôme;

Considérant que le financement de ces travaux est prévu au règlement d'emprunt numéro VM-199;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise les travaux effectués en régie et reliés aux modifications du réseau d'égouts du garage municipal, ainsi qu'à l'installation d'une trappe à sable de même qu'un séparateur pour la réception des huiles, financé à même le règlement d'emprunt numéro VM-199 portant sur le financement de divers projets et autorise monsieur Michel Verreault, surintendant du Service de l'entretien du territoire à signer, pour et en son nom, tous les documents inhérents au projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-501

**FOURNITURE DE MATÉRIEL D'ÉCLAIRAGE – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant que la Ville de Matane doit procéder à des travaux d'installation d'éclairage de rue dans les rues des Mélèzes et William-Russell;

Considérant que, pour ce faire, la Ville doit procéder par appel d'offres sur invitation pour la fourniture du matériel;

Considérant que la Ville a reçu deux (2) soumissions conformes, soit celle de Les Entreprises d'électricité JMN inc. et celle de Richard Poirier et Frères Électrique Itée;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane octroie le contrat de fourniture de matériel d'éclairage de rues au plus bas soumissionnaire conforme, soit **Richard Poirier et Frères Électrique Itée**, au montant de 87 046,61 \$, taxes incluses, financé à même le règlement d'emprunt numéro VM-199.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-502

**ACHAT DE GRANULATS DIVERS – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant que, suite à un appel d'offres sur invitation, trois soumissions ont été reçues pour l'achat de granulats divers pour la période 2010-2011;

Considérant qu'aucun des soumissionnaires n'a donné de prix pour l'ensemble des granulats demandés;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise l'achat de granulats divers auprès du soumissionnaire conforme ayant le plus bas prix la tonne métrique ou au voyage, soit **Terexcavation Grant inc.**, **Les Pavages des Monts inc.** et **Béton Provincial Itée**, financé à même le budget régulier et autorise monsieur Michel Verreault, surintendant du Service de l'entretien du territoire à signer, pour et en son nom, tous les documents jugés utiles par ce dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-503

**ENTRETIEN DES ESPACES DE VERDURE – ANALYSE DES SOUMISSIONS**

Considérant que la Ville de Matane a demandé des soumissions pour l'entretien de ses espaces de verdure;

Considérant que le résultat de cet appel d'offres n'est pas concluant;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane rejette la soumission reçue dans le cadre de l'appel d'offres pour l'entretien des espaces de verdure.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-504

**LOCATION D'ÉQUIPEMENTS POUR LA PÉRIODE 2010-2011 – ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant que, suite à un appel d'offres sur invitation, deux soumissions ont été reçues pour la location d'équipements pour la période 2010-2011 et qu'un seul soumissionnaire est conforme;

Considérant que le seul soumissionnaire conforme n'a pas donné de prix pour l'ensemble des équipements requis;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise la location d'équipements sur la base des taux horaires selon les prix soumis, au seul soumissionnaire conforme, soit **Les Entreprises de construction St-Raymond inc.**, financé à même le budget régulier et autorise monsieur Michel Verreault, surintendant du Service de l'entretien du territoire à signer, pour et en son nom, tous les documents jugés utiles par ce dernier.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-505

**AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT DE CAMIONNETTES POUR LE SERVICE DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

Considérant que la Ville de Matane doit procéder au remplacement de trois (3) camionnettes;

Considérant que l'option achat s'avère la plus intéressante financièrement pour la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : STEVE GIRARD

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise monsieur Michel Verreault, surintendant du Service de l'entretien du territoire, à procéder à un appel d'offres pour l'acquisition de trois (3) camionnettes auprès des concessionnaires automobiles de Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-506

**ENGAGEMENT D'ÉTUDIANTS POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2010 – DEMANDE D'AUTORISATION**

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise l'embauche des étudiants suivants pour la période estivale 2010 et en conformité avec la politique d'embauche d'étudiants de la Ville de Matane afin de combler les postes à pourvoir dans certains services, soit :

<b>PERSONNES EMBAUCHÉES</b>	<b>ADRESSE</b>	<b>AFFECTATION</b>
Stéphanie Gauthier	Route 132, Matane	Entretien des parcs
Jessyca Forbes	Rue Champlain, Matane	Moniteur
Maude Lepage	Rue Gendron, Matane	
Marie-Pier Fortin	Route 195, Matane	
Jessica Pelletier	Chemin de la Grève, Matane	Assistant sauveteur ou camp de jour
Jérôme St-Louis	Rue Beauséjour, Matane	

Le tout aux conditions établies entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-507

**EMBAUCHE D'UN STAGIAIRE EN ENVIRONNEMENT DURANT LA PÉRIODE ESTIVALE 2010**

Considérant que l'affichage du stage en environnement a été autorisé par le Conseil;

Considérant qu'un stagiaire est embauché depuis quelques années dans ce domaine de compétence;

Considérant que madame Joannie Normandin a été retenue pour le stage et qu'elle a déjà commencé depuis le 3 mai 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane entérine l'embauche de madame Joannie Normandin au poste de stagiaire en environnement pour une période de quinze (15) semaines qui a débuté le 3 mai 2010 et se terminera le vendredi 13 août 2010, sur une base de 14 \$ l'heure pour un horaire de travail de 35 heures par semaine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-508

**ABOLITION D'UN POSTE SUITE À UN DÉPART À LA RETRAITE**

Considérant le départ à la retraite de monsieur Claude St-Laurent, titulaire d'un poste d'opérateur de machineries lourdes, statut permanent;

Considérant la vacance du poste;

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane abolisse le poste d'opérateur de machineries lourdes devenu vacant suite au départ à la retraite du titulaire conformément à l'article 20.04 de la convention collective des employés syndiqués présentement en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-509

**RASSEMBLEMENT DES 50 ANS ET PLUS – DEMANDE DE GRATUITÉ DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE**

Considérant l'appui que la Ville de Matane a accordé au grand rassemblement des 50 ans et plus qui se tiendra du 17 au 20 juin 2010;

Considérant les usages et pratiques du Conseil en semblable matière;

IL EST PROPOSÉ PAR : CLAUDE HARRISON

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane accorde la gratuité du stationnement de l'hôtel de ville le vendredi 18 juin 2010 entre 8 h 30 et 16 h 30.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-510

**MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉGARD DE LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC POUR LA TRAVERSE DE MATANE**

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane adresse, par les présentes, une motion de félicitations à l'égard de la Société des traversiers du Québec ainsi qu'au personnel du N.M. Camille Marcoux pour le prix remporté dans la catégorie Transports et voyages du Grand prix du tourisme régional dans la région de Manicouagan pour l'excellence du service de la traverse de Matane et pour les nouvelles expositions à bord du navire et pour s'être retrouvé finaliste dans cette catégorie au Grand prix national 2010 qui récompense les efforts et le dynamisme des entreprises qui oeuvrent dans le domaine touristique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-511

**MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉGARD DU COMITÉ ORGANISATEUR ET DES BÉNÉVOLES DE L'ÉVÉNEMENT OPTI-NEIGE – ÉDITION 2010**

IL EST PROPOSÉ PAR : MARTIN LEFRANÇOIS

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane adresse, par les présentes, une motion de félicitations à l'égard du comité organisateur, à monsieur Yves Sirois, l'organisateur en chef ainsi qu'à l'équipe de bénévoles afin de souligner la performance de l'organisation et le succès de la 18<sup>e</sup> édition d'Opti-Neige qui se déroulait du 19 au 21 février 2010 au centre-ville de Matane et qui, année après année, font de cette activité une grande réussite.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-512

**DON D'ŒUVRES D'ART EN FAVEUR DE LA VILLE DE MATANE – AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT**

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane accepte le don de monsieur Clément Martel et autorise monsieur le Maire ou, en son absence, le maire suppléant et le Directeur général, à signer pour et en son nom avec monsieur Clément Martel, un contrat pour l'acceptation de ce don, selon les conditions convenues entre les parties.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-513

**TOURNOI DE GOLF DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE MATANE – PARTICIPATION DE LA VILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise l'inscription d'une équipe de quatre (4) joueurs au montant de 500 \$, taxes incluses, financée à même le budget de représentation des élus au tournoi de golf de la Fondation de l'hôpital de Matane qui se tiendra le 16 juillet 2010 et mandate monsieur le conseiller Claude Harrison pour assister au souper. Ses frais de représentation lui seront remboursés selon la politique en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-514

**VIN D'HONNEUR POUR LE PREMIER SYMPOSIUM DE PEINTURE QUI SE TIENDRA AUX JARDINS DE DORIS**

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la Ville de Matane autorise la commandite d'un vin d'honneur, pour environ cinquante personnes, afin de souligner l'ouverture officielle du premier Symposium de peinture dans le cadre des activités du 10<sup>e</sup> anniversaire des Jardins de Doris qui aura lieu le vendredi 23 juillet 2010, selon la politique établie, financée à même le budget des frais de représentations.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

2010-515

**MOTION DE FÉLICITATIONS À L'ÉGARD DE MADAME AUDREY JONCAS-PARENT - MAIRESSE D'UN JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : MONIQUE FOURNIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Qu'une motion de félicitations soit adressée à madame Audrey Joncas-Parent pour l'excellence de son dossier académique en général, pour son jugement critique et pour son intérêt marqué pour les questions d'intérêt social, ce qui lui ont valu d'être choisie dans le cadre de la « Semaine de la Municipalité 2010 », comme "Mairesse d'un Jour" ainsi que pour la qualité de sa prestation à ce titre.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Intervention de monsieur Jean-Guy Desrosiers :

- Il veut savoir quels sont les travaux à l'est du Riotel, et si ce sont les travaux dont il a été question à la présente séance.
- Il veut savoir où en est le dossier pour la construction d'une résidence pour personne âgées, celui de JPH et le projet qui devrait se réaliser dans le secteur de Matane-sur-Mer.

Intervention de monsieur Yvon Sirois :

- Il fait référence à un article du Québec Science concernant un Matanais, Yves Sirois, de même qu'à un autre Matanais qui s'illustre dans le domaine de l'humour, soit Richard Z. Sirois et un Matanais qui possède de nombreuses œuvres d'art.

Intervention de monsieur Benoît Harrison :

- Il veut savoir si le problème d'eau au terrain de golf est résolu.
- Il est contre le projet de démolition du module 2 du centre sportif, mais il est tout de même pour les travaux de réfection en général.

Intervention de monsieur Yvon Sirois :

- Il veut savoir s'il est possible d'avoir une coalition pour finaliser le projet de service de traversier ferroviaire (projet de débarcadère ferroviaire).

Intervention de monsieur Richard Labrie :

- Il veut savoir pourquoi il ne peut pas avoir le rapport des élections de novembre 2009.

Intervention de madame Diane Lefebvre :

- Elle veut savoir si nous avons fait des vérifications pour mettre des bancs de parc dans l'avenue Saint-Jérôme

2010-516

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

---

Pour faire suite à la période régulière de questions du public;

IL EST PROPOSÉ PAR : DENIS GAUTHIER

et résolu à l'unanimité des conseillers

Que la présente séance soit levée à 21 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS**

La greffière,

Le Maire,

Dominique Tancrède,  
Avocate

Claude Canuel